Bibliographie

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **6 (1948)**

Heft 4

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Bibliographie

Trafic postal et cycle économique.

Comme Sisyphe condamné à recommencer toujours son travail, ainsi se déroule sans arrêt l'activité économique d'un pays, suivant un mouvement rythmique qu'on a appelé cycle économique, dont le caractère de périodicité a été dégagé pour la première fois par le Français *Juglar* en 1857. Après lui, de nombreux auteurs ont étudié ce problème, en particulier Lescure, Gide, Rist, etc. La plupart d'entre eux, constatant l'existence d'un processus d'expansion et d'un mouvement de contraction, divisent le cycle économique en quatre grandes phases principales : l'essor, la prospérité, la crise, la dépression. Le mérite de M. Henri Anglade, à Paris, est d'avoir étudié ces diverses manifestations de l'activité économique à la lumière des statistiques postales, télégraphiques et téléphoniques [1]. En somme, c'est l'étude du trafic des P. T. T. dans les principaux pays pendant l'époque de prospérité 1924-1929 et durant la période de dépression 1930-1938 que fait M. Anglade, embrassant dans son ouvrage tout un cycle économique avec une sûreté de jugement qui dénote une connaissance parfaite des institutions postales d'une série de pays, et notamment de la Suisse. Le but de l'auteur est de voir dans quelle mesure le trafic postal, télégraphique et téléphonique suit l'évolution du cycle économique et d'en analyser la principale manifestation, qui est la crise.

La recherche d'un mécanisme permettant de prévoir les crises et d'en prévenir les conséquences néfastes a, depuis assez longtemps, retenu l'attention des économistes et, plus récemment, des hommes d'Etat. Aussi ne faut-il pas s'étonner que des théories nombreuses aient vu le jour pour expliquer les causes des crises économiques, qui peuvent cependant être ramenées grosso modo à quatre grands systèmes. C'est tout d'abord la théorie monétaire de la crise, se rattachant à la doctrine quantitative de la monnaie, constamment formulée dès le moyen âge, en particulier par Jean Bodin dans ses réponses aux paradoxes de M. de Malestroit, et tout aussi fermement combattue. La deuxième théorie attribue la crise à un déséquilibre entre la production et la consommation, les capitalistes possédant un pouvoir d'achat excédant de plus en plus leurs besoins, alors que c'est l'inverse pour l'ouvrier. C'est la négation de la loi des débouchés de J. B. Say. Une troisième théorie attribue les crises à un déséquilibre dû à la longueur du processus de production capitaliste.

[1] Henri ANGLADE, docteur en droit, inspecteur des P. T. T., chef de la section d'économie mondiale à la Direction de la conjoncture et des études économiques au Ministère de l'économie nationale, à Paris. *Trafic postal et cycle économique.* Contribution à l'étude de la sensibilité du secteur public aux crises. Préface de M. André Piatier, professeur agrégé des facultés de droit. Presses Universitaires de France, Paris 1946.

En raison du développement de la population, de l'apparition de nouveaux besoins, de l'augmentation des revenus pendant la période d'essor, la demande des biens de consommation s'accroît et dépasse les possibilités de la production. La dernière théorie enfin place les causes des crises dans les variations du profit, c'est-à-dire qu'elles seraient dues aux fluctuations de l'écart entre les prix de revient et les prix de vente. Or si, depuis le milieu du XIXe siècle, les économistes ont été frappés par la régularité des crises économiques, et surtout par leurs conséquences, très peu, jusqu'en 1931, en avaient cherché systématiquement les causes et encore moins les remèdes. On vivait sous l'influence des automatismes économiques. L'équilibre de l'offre et de la demande était considéré comme instantané, l'offre créant sa propre demande. La méthode moderne d'analyse classique, valable pour une période de plein emploi, n'était pas suffisante pour expliquer la plupart des phénomènes économiques. C'est à l'observation attentive des cycles économiques qu'on doit, d'une part, la naissance de la conjoncture ou analyse quantitative des phénomènes et, d'autre part, un renouvellement et un approfondissement de la théorie économique. Mais si l'étude des cycles économiques, liée d'ailleurs à celle des mouvements de longue durée (trend), a déjà donné des résultats intéressants, elle reste encore à parfaire sur bien des points. C'est pourquoi un ouvrage tel que celui que nous analysons, en tant que contribution à l'étude de la sensibilité du secteur public aux crises économiques et consacré au trafic postal examiné dans ses incidences en rapport avec les fluctuations cycliques, est à considérer comme une œuvre d'autant plus utile que M. Anglade est le premier, à notre connaissance, à l'avoir entreprise. Depuis longtemps le trafic des chemins de fer était retenu parmi les meilleurs instruments de l'observation cyclique des phénomènes économiques. Il n'y avait aucune raison pour que le trafic des P. T. T., en sa qualité d'intermédiaire entre plusieurs facteurs importants de l'activité économique, ne puisse, lui aussi, fournir d'utiles indications. Si l'analyse qualitative que révèlerait le contenu des innombrables messages échangés entre agents économiques est impossible, l'enregistrement du volume du trafic dont la poste est le support, donne un reflet frappant de l'activité générale. L'objet de l'étude de M. Anglade réside donc principalement dans l'examen des principaux événements économiques de la période considérée, en les confrontant avec les phénomènes correspondants du domaine des P. T. T. agissant comme indices annonciateurs des crises. L'importance qu'on attache aujourd'hui à ces problèmes d'analyse est confirmée par la thèse soutenue et publiée en Suisse en 1945 par M. le *Dr Georges Mehrlin* (Zurich), intitulée *Der Suezkanal als Konjunkturanzeiger der Weltwirtschaft.* Ce travail, consacré aux variations du trafic du canal de Suez en période de prospérité et de dépression, illustre bien la préoccupation des milieux économiques de tous les pays, d'accumuler le matériel indispensable à l'étude mondiale des fluctuations cycliques.

* * *

Les études économiques ont été éclairées d'un jour nouveau par les progrès de la statistique, qui a permis de mesurer les phénomènes et d'apprécier leur évolution avec une approximation très suffisante. Cependant, l'analyse de

l'activité des services postaux, télégraphiques et téléphoniques a été généralement négligée par les économistes. Il est permis de s'en étonner, car l'administration des P. T. T. est, dans chaque Etat moderne, l'une des entreprises les plus importantes du milieu économique. Elle reflète assez fidèlement l'évolution des diverses branches de la production, des échanges et de la consommation, mais il convient de ne pas perdre de vue que l'institution postale ne s'est véritablement développée et industrialisée qu'à une époque relativement récente et que le matériel statistique nécessaire pour une observation approfondie ne devient tout juste suffisant que pour les dernières décennies. Un fait, en tout cas, est certain : Les très nombreux tableaux et graphiques dont l'ouvrage de M. Anglade est richement doté, fourniront de nouveaux baromètres très sensibles pour servir à la prévision des crises économiques et à l'appréciation de la conjoncture.

M. Anglade est un grand manipulateur de statistiques, à la fois perspicace et prudent. Les sources de documentation sont en premier lieu nationales et prennent la forme d'annuaires publiés par les administrations des P. T. T. de presque tous les pays et qui tiennent lieu de rapports de gestion. M. Anglade cite les annuaires publiés par l'administration suisse parmi les plus remarquables, mais regrette qu'on n'ait pas, comme en Allemagne et en France, adopté le format A4 (297 × 210) au lieu de A5 (148 × 210), ce dernier se prêtant moins bien à l'insertion de graphiques. Au surplus, M. Anglade estime que l'annuaire des P. T. T. suisses renferme un texte de commentaires un peu trop bref, appréciation qui ne saurait être contestée. Nous nous souvenons du temps où l'administration des P. T. T. suisses publiait séparément, comme c'est encore le cas en France aujourd'hui et ce que M. Anglade critique, un *Rapport de gestion* et un *Rapport sur le résultat des comptes* où il n'y avait que du texte, mais pas de tableaux ou graphiques. Il faut reconnaître qu'on a, dans ce domaine, passé d'un extrême à l'autre en accumulant les statistiques au détriment du texte.

Quant aux sources internationales de documentation, les bureaux de l'Union postale universelle et des Télécommunications publient chaque année la statistique générale des services P. T. T., qui constitue une récapitulation du trafic, des recettes et des dépenses. M. Anglade émet le vœu que les bureaux internationaux soient dotés de moyens leur permettant non seulement d'examiner d'une manière objective et approfondie les statistiques communiquées par les administrations postales nationales, mais encore de dégager l'évolution des services P. T. T. des divers pays et les principes généraux qui les régissent. Ces bureaux devraient même pouvoir jouer un rôle analogue à celui du service économique de la S. D. N.

Les statistiques des services P. T. T. n'ont pas seulement un intérêt interne pour les administrations postales. Malgré le peu d'attention prêtée par les économistes à leur égard, elles constituent un élément important d'appréciation de la conjoncture générale et de l'incidence d'une politique financière déterminée.

* * *

Que la crise éclate brusquement ou non, elle est précédée par certains mouvements du trafic des services P. T. T. qui constituent autant de symptômes de la prochaine dépression. D'autre part, tant dans le trafic que dans les finances postales, la crise donne naissance à un certain nombre de phénomènes qui apparaissent au cours de la dépression. Ce sont les incidences de la crise. D'après une opinion assez répandue, en période de dépression le trafic des diverses branches d'exploitation des P. T. T. se maintiendrait encore quelque temps à un certain niveau malgré la baisse de tous les autres indices de l'activité économique. Cela proviendrait du fait que les commerçants et les industriels, atteints par les symptômes de la crise, gênés dans leur trésorerie et leurs ventes, rechercheraient des débouchés nouveaux, ce qui aurait pour conséquence d'augmenter l'envoi d'échantillons, de catalogues, de prospectus, de circulaires, ainsi que d'animer l'échange de communications téléphoniques. L'observation des recettes et du trafic ne confirme pas nettement cette thèse. En effet, pour ne citer qu'un exemple, on sait que la crise mondiale a éclaté brusquement aux Etats-Unis au cours du quatrième trimestre de 1929, à la suite du krach de Wall Street. Or, l'examen des recettes postales trimestrielles dans ce pays fait apparaître, dès le début de la dépression, une diminution qui va en s'accentuant régulièrement par la suite.

	Etats-Unis	*Recettes postales (en millions de dollars)*		
Année	1er trimestre	2me trimestre	3me trimestre	4me trimestre
1929	177	175,5	180	177
1930	175	172,8	169,2	164,3

L'examen du trafic télégraphique donne lieu aux mêmes constatations. Seul, le trafic téléphonique se maintient longtemps encore au même niveau ; on l'assimile à un phénomène de consommation.

L'examen cyclique du trafic des diverses branches des P. T. T. fait apparaître le processus chronologique de baisse suivant : en premier lieu vient le trafic télégraphique, puis on constate une diminution de la vitesse de circulation des comptes de chèques postaux ; après cela le trafic postal proprement dit suit le mouvement général de baisse, y compris les mandats internes et internationaux ; le trafic téléphonique est finalement touché, lui aussi. Est-ce à dire que l'ordre de succession de ces phénomènes se reproduira d'une manière analogue lors d'une crise ultérieure ? Rien n'est moins certain. Mais en raison de leur nature particulière, il semble que longtemps encore le télégraphe et le téléphone ouvriront et clôtureront respectivement le processus de crise.

Quant à l'étude des incidences de la crise sur les P. T. T., on ne peut dissimuler la difficulté d'une telle tâche. On doit se borner à déterminer l'évolution du trafic au cours de la dépression et voir quelles sont les répercussions sur le budget, les investissements et l'emploi.

* * *

Les administrations postales ne restent pas indifférentes devant les incidences de la dépression, qui se manifestent par la baisse des recettes et l'accroissement des charges. Quel que soit le degré d'autonomie, les P. T. T. cherchent

à maintenir et à ranimer un trafic déclinant. Puis, en raison de la mauvaise situation financière de l'Etat ou des charges extraordinaires qui l'accablent, les administrations postales prennent — à moins qu'on ne le leur impose — un ensemble de mesures adaptées aux circonstances, car l'orthodoxie financière veut que l'équilibre budgétaire passe avant l'équilibre économique. Devant le péril qui menace leur trafic et leurs recettes, les administrations postales suscitent de nouveaux besoins en créant des services accessoires. Leur nombre et leur fonctionnement varient suivant le progrès technique et les modalités de vie des divers pays. Un gros effort a été surtout tenté dans le service téléphonique. Ce fut, par exemple, la création en France, en 1933, puis dans d'autres pays, d'un journal parlé, obtenu par l'envoi d'un indicatif connu (I. N. F. 1) sur les cadrans des postes automatiques. Le « Secrétariat téléphonique » inauguré aux Etats-Unis d'Amérique en 1922, fut considéré comme une innovation importante. Lorsqu'un abonné ne répond pas à un appel, son poste téléphonique est mis automatiquement en communication avec une secrétaire. Celle-ci, dûment autorisée, se substitue à l'abonné et accepte ou passe des commandes, communique des cours, donne ou annule des rendez-vous, etc. Une création originale fut le service français « S. V. P. » inauguré en 1935, en pleine dépression économique, sous l'instigation de M. Mandel, ministre des P. T. T., dans le but d'augmenter la consommation téléphonique. Ce service, exploité par une société privée, évolua rapidement vers le rôle d'auxiliaire des commerçants, industriels, membres des professions libérales et particuliers. La société S. V. P., avec siège à Paris, comprend actuellement vingt-quatre services, dont les principaux sont : le service juridique, soit la législation fiscale, celle des sociétés, du travail, lois sociales, législation civile, etc. Le service administratif guide les usagers dans le dédale des administrations publiques, évite les recherches longues et infructueuses. Le service économique, utilisé par les journalistes, les publicistes, les administrations, fournit tous renseignements sur la production, les transports, le commerce, les questions bancaires et boursières de tous les pays ; il publie chaque semaine un Index économique. La société S. V. P. occupe 150 lignes téléphoniques et reçoit annuellement 2.500.000 communications. En Suisse, la société « Pro Telephon » collabore avec l'administration T. T. dans la recherche des moyens de publicité, ce qui contribue à un accroissement du trafic.

On pourrait citer bien d'autres exemples encore.

Le problème de l'augmentation des taxes postales en relation avec l'équilibre budgétaire ou avec le revenu national, l'incidence de cette élévation de tarif sur le volume du trafic et la conjoncture du marché — question toujours âprement débattue —, l'étude des mesures concernant le personnel et le matériel, c'est-à-dire le rythme des investissements et de l'amortissement industriel, sont autant d'éléments qui donnent à M. Anglade l'occasion de formuler des appréciations et théories extrêmement judicieuses. Le chapitre traitant de la rationalisation mérite également une mention spéciale. Tout aussi intéressants sont les développements de M. Anglade relatifs à l'autonomie, ou plus exactement à la semi-autonomie financière des administrations postales, qui fut obtenue en France en 1923 par l'institution du budget annexe des P. T. T., en Allemagne en 1924, en Italie en 1925, après que cette réforme — amorcée

en Suisse en 1909 déjà par l'intervention aux Chambres fédérales de l'éminent économiste et financier M. Speiser, de Bâle — eût été réalisée pour les postes suisses, en 1922, par l'établissement d'un compte de pertes et profits et d'un bilan entièrement détachés de la comptabilité de la Confédération, où ils figurent en annexe, sous la rubrique « Etablissements fédéraux en régie ».

Le chapitre traitant de la contradiction entre les notions de service public et d'exploitation commerciale dans les services des P. T. T., mériterait qu'on s'y attarde, car il contient l'énoncé de critères juridiques, politiques et économiques du service public qui font bien comprendre — ce que l'on a trop tendance à vouloir ignorer — que l'existence, la continuité et surtout la permanence des services publics sont très souvent les causes inévitables d'une exploitation peu économique, sans parler de nombreux cas où des mobiles politiques, fiscaux et même sociaux viennent contrecarrer la gestion financière des administrations postales et leur imposer des charges (franchise de port, tarif minime pour les journaux, etc.) hors de proportion avec les ressources compensatrices mises à leur disposition.

Le calcul des prix de revient dans les administrations postales est un problème fort délicat. Le but de toute taxe étant de faire payer à l'usager la prestation qu'il a reçue, il convient tout d'abord d'en calculer le coût. C'est l'évaluation en prix de revient du travail, du matériel et des charges diverses nécessaires à l'exécution d'une opération. Cette détermination des prix de revient unitaires sur la base de « points de trafic » et de coefficients est complexe et quelquefois décevante. Les constatations peuvent être résumées en tout cas dans l'existence d'une marge bénéficiaire pour les lettres et les cartes postales et d'un sérieux déficit pour les journaux. En adoptant la terminologie économique moderne, les administrations P. T. T. ont, comme les entreprises privées, des coûts constants qui sont les plus importants (investissements, amortissements, charges du capital, frais de personnel), des coûts variables dont la portée est assez faible (renforts saisonniers, dotations complémentaires de matériel, etc.) et des coûts proportionnels, qui sont les mêmes pour chaque dose de travail ou de matériel et qu'on représenterait graphiquement par une droite. La meilleure exploitation consiste à réaliser une combinaison harmonieuse de ces trois coûts. On obtient alors le rendement optimum.

* * *

M. Anglade examine encore l'aspect scientifique du marché, la politique des plans et notamment le plan quinquennal audacieux du développement du téléphone en U. R. S. S. Mais il déplore l'insuffisance de la prévision et de la conjoncture dans les administrations postales, dont la politique économique est généralement conçue dans le cadre budgétaire annuel, qui ne correspond à aucun plan d'ensemble, car il est fixé par l'usage et la tradition. C'est pourquoi M. Anglade estime que, pour tenir compte des inconvénients de cette procédure et de l'évolution des idées politiques et économiques, la nécessité d'un plan directeur et d'un budget cyclique s'imposera vraisemblablement à tous les pays dans le cadre d'une économie plus ou moins dirigée. Mais les plans d'action ne devront pas dépasser cinq ans, car la période quinquennale semble consti-

tuer un maximum compatible avec l'évolution cyclique et les possibilités de la technique. On aurait un plan pour les télécommunications et un autre pour la poste et ses services accessoires. Ces projets devront s'intégrer harmonieusement dans un plan d'action plus vaste et être accompagnés de programmes d'activité définissant plus exactement les tâches dans le temps et dans l'espace. Ils devront tenir compte de la marche du secteur intéressé et de l'évolution économique générale.

Tout ceci suppose une révolution dans les esprits qui n'est peut-être pas près de s'accomplir, mais que les événements pourraient bien imposer un jour. Il convient en tout cas de préparer les voies en adoptant pour tous les grands services en régie une comptabilité uniforme, car aucun progrès réel ne peut être accompli si l'on n'est pas en mesure d'apprécier à tout moment l'évolution d'ensemble des entreprises du secteur étatisé (chemins de fer, P. T. T.) et de celles qui sont nationalisées.

M. Anglade préconise donc en conclusion de son magistral exposé, la création, dans les pays importants au point de vue économique, d'un service de conjoncture adapté aux besoins particuliers de chaque administration postale, dont l'organisation serait indépendante et la gestion confiée à un personnel parfaitement qualifié. Le fonctionnement du service pourrait être analogue à celui du contrôle des dépenses. Tous les projets d'une certaine envergure devraient être communiqués au service de la conjoncture, qui émettrait un avis laissant entiers le pouvoir de décision et la responsabilité du chef de l'exploitation intéressé, mais dont l'action se trouverait ainsi éclairée par un jour nouveau. Dans certains cas, les bureaux internationaux de la poste et des télécommunications, dont les attributions devraient être modifiées, pourraient être utilement consultés. Mais les administrations postales, estimant peut-être — et certainement à tort — que l'auteur de « Trafic postal et cycle économique » est un peu orfèvre comme l'était M. Josse, ont l'air de faire la sourde oreille et ne semblent pas très favorables à une telle évolution.

Quoi qu'il en soit, l'ouvrage de M. Anglade nous apparaît comme le premier et le seul qui ait jusqu'à présent embrassé d'une manière scientifique aussi sûre et complète tous les problèmes d'ensemble se rattachant à la structure, à l'organisation, au régime juridique, à la gestion des finances et à la marche de l'exploitation des grandes administrations P. T. T. considérées dans leurs rapports avec l'évolution générale de l'économie. On se trouve en présence d'une véritable encyclopédie des choses postales, d'une source inépuisable de renseignements, aussi ne sommes-nous pas surpris d'apprendre que ce travail d'érudition a été brillamment couronné par l'Université de Caen et que c'est à l'Institut français de la statistique et des études économiques qu'il a conduit son auteur, spécialiste apprécié des questions postales, qui a maintenant le privilège de pouvoir poursuivre les recherches économiques sur un plan beaucoup plus général.

Charles NUSSBAUM,
anc. directeur du IIe arrondissement
des Postes suisses,
Lausanne.

« Grundzüge der Theoretischen Nationalökonomie »[1]

On peut distinguer deux catégories d'ouvrages économiques. Les uns se contentent d'exposer objectivement les faits et de décrire les institutions qui sont indispensables au développement de la vie économique, tant nationale qu'internationale. Les autres ont un caractère plus théorique ; en se fondant sur les faits et leur analyse, ils se proposent de formuler des lois, qui doivent permettre à l'homme d'affaires comme à l'homme politique de se guider, en s'appuyant sur elles, afin d'éviter le renouvellement d'erreurs souvent très coûteuses, conséquence de l'ignorance de ces grandes lois économiques. Récemment, plusieurs auteurs se sont efforcés de redonner à cette étude fondamentale l'importance qu'elle mérite et qui avait peut-être été quelque peu délaissée ou sous-estimée.

Le professeur Alfred Amonn, de l'Université de Berne, vient de publier un ouvrage intitulé : *Grundzüge der Theoretischen Nationalökonomie.* Dans sa préface, il relève que les littératures anglaise et américaine se sont enrichies de toute une série d'études théoriques relatives à l'économie politique pure dans sa conception moderne. A son sens, de telles études ne peuvent être que favorables, même si l'économie politique n'est pas une science exacte, ne connaissant qu'une vérité en dehors de laquelle toute autre idée est à rejeter. Tant qu'il y aura une libre économie d'échange, la valeur d'échange et le prix, ainsi que les problèmes qui en dérivent, auront leur importance. Les profondes perturbations qui bouleversent le monde depuis quelque trente ans se répercutent tout particulièrement dans l'évolution des institutions économiques et des conditions dans lesquelles s'opère l'échange, lequel cependant ne varie pas dans son essence. Cette évolution demande une constante adaptation de la théorie qui certes doit être complétée, mais dont le fondement reste le même. C'est dire que la théorie supporte mieux que la pratique l'épreuve du temps et qu'il est d'autant plus important de la connaître, puisque non seulement elle survit à des cataclysmes aussi grands que ceux que nous avons vécus, mais qu'elle y trouve la confirmation des lois qu'elle formule. Nous ne dirons donc jamais assez combien la connaissance de ces lois est importante.

M. Amann a divisé son ouvrage en sept parties. Dans son introduction il examine l'objet de l'économie politique pure, les notions valeur et prix, ainsi que les problèmes qui en dérivent. Puis il expose rapidement les diverses théories modernes de la valeur.

Dans un deuxième chapitre intitulé « Preisbestimmtheit der Güter im allgemeinen », il étudie la loi de l'offre et de la demande et, par suite, le prix d'équilibre et le prix du marché, l'interdépendance des prix, la détermination de l'offre et de la demande, ainsi que la formation des prix.

Le troisième chapitre est consacré aux principaux cas d'espèces de la détermination des prix, lorsque l'offre et la demande sont alternativement, puis simultanément liées.

---

[1] ALFRED AMONN : *Grundzüge der Thoretischen Nationalökonomie.* A. Francke AG. Verlag, Bern, 1948, 200 pages.

Dans le chapitre suivant, l'auteur cherche à déterminer la valeur des facteurs de production. C'est l'occasion pour lui de reprendre entre autres la théorie de la rente foncière, le problème de l'intérêt, celui du prix du travail et la notion de profit.

Dans une cinquième partie, consacrée à la détermination du niveau absolu des prix et de la valeur de la monnaie, ainsi qu'à la transformation des prix et de la valeur de la monnaie, M. Amonn étudie plus particulièrement les problèmes relatifs aux modifications des prix, à la valeur des moyens de paiement et leur importance dans l'évolution de la conjoncture.

Ces diverses notions examinées, il était indispensable de traiter le problème du commerce international dont relèvent également les rapports d'échange entre la monnaie des divers pays et la fixation du cours des changes.

Dans le dernier chapitre, l'auteur revient sur sa définition de l'économie politique pure et son but. Dans son sens restreint, l'économie politique pure est la recherche de lois et leur énoncé, sans se proposer un but autre que celui de la connaissance. Dans son sens élargi, l'économie politique pure pourrait s'appeler la science théorique du bien-être de la nation, la première étant partie intégrante de la seconde. Celle-ci s'efforce de rechercher les moyens qui assureront un accroissement de la richesse de la nation et aussi de chaque individu. Elle doit donc étudier le problème de la production et de la répartition. Enfin, dans le cadre de l'ordre établi, que peut-on encore entreprendre pour élever le niveau du bien-être et pour combler les lacunes observées ? C'est la question que doit résoudre la politique économique.

Dans un appendice, l'auteur insiste sur le caractère élémentaire de son étude et la nécessité de la compléter par la lecture attentive de la dernière publication de Stackelberg, *Grundzüge der Volkswirtschaftslehre*, sur laquelle nous reviendrons dans notre prochain numéro.

Il n'était pas dans notre intention de porter une critique sur les diverses idées formulées par M. Amonn, nous n'en avons ni la prétention, ni la place, tant l'ouvrage en question est riche et condensé. Notre but, beaucoup plus modeste, est de faire connaître à nos lecteurs l'utilité incontestable d'un semblable ouvrage. J. G.

Introduction à la sociologie [1]

M. Jacques Leclercq, professeur à l'Université catholique de Louvain, a déjà publié de nombreux ouvrages tels que *Grandes Lignes de la Philosophie morale*, *Des Leçons du Droit naturel;* on lui doit également des essais de morale catholique. Aujourd'hui, par sa plume, l'école de Louvain fait le point de l'évolution déjà parcourue par la sociologie et situe cette science par rapport à d'autres disciplines dont l'étude est systématisée depuis longtemps déjà.

Le terme sociologie n'est pas très ancien ; il a été créé par Auguste Comte il y a une centaine d'années. Notons que si ce n'est pas à ce dernier que l'on

[1] Jacques LECLERCQ : *Introduction à la sociologie*, édit. Etablissement Centenick, 66, rue Décosterd, Louvain — 1948. 272 pages.

doit la forme actuelle de la sociologie, c'est grâce à son impulsion que cette science s'est pareillement développée au cours de ce dernier siècle.

Dans son ouvrage, M. Leclercq remarque que la sociologie se développe par une sorte de mouvement spontané résultant de la rencontre de facteurs aussi nombreux que disparates, et que, pour son étude, il convient de la considérer comme un fait, en laissant de côté toute hypothèse préalable. Après quelques pages consacrées à la présociologie de l'antiquité au XVIIIe siècle, M. Leclercq aborde la question de la naissance de la sociologie. A ce propos, il remarque que les débuts de cette science furent influencés, en France, par l'anticléricalisme qu'il identifie à une lutte contre le christianisme. Puis l'étude du développement de la sociologie, lui permet de dresser une brève esquisse de la situation dans les trois principaux centres qui sont : la France, l'Allemagne et les Etats-Unis, et des différentes écoles telles celles de Durkheim, Le Play, Simmel, etc. En examinant l'objet de la sociologie, M. Leclerc précise la différence entre les sciences positives qui se bornent à constater, à classer puis à tirer des conclusions, et la philosophie qui tend à expliquer. Trop souvent les premiers sociologues prétendant présenter une vue d'ensemble des conclusions tirées d'observations, ont mélangé les faits d'observation aux hypothèses inspirées de vues doctrinales et ont présenté le tout comme vérité scientifiquement établie.

La seule vérité dont le sociologue ait à s'occuper réside dans l'exactitude des faits observés et dans le lien nécessaire entre ces faits et la conclusion qu'il en tire. Il suffit de connaître les conditions qui développent et qui favorisent telle pratique sociale. Après avoir parlé des rapports de la sociologie avec les problèmes de vérité et de ses points de contact avec la philosophie traditionnelle, M. Leclercq en arrive aux méthodes scientifiques utilisées par la sociologie. Il distingue la méthode historique qui porte sur des faits se reconstituant à l'aide de documents, l'ethnologie qui est l'étude des primitifs, la méthode actualiste qui consiste à observer directement les faits actuels, la statistique, le sondage d'opinion et l'enquête sociale qui est le procédé par excellence de la recherche en sociologie.

En conclusion, M. Leclercq semble estimer, avec raison à notre avis, que la sociologie doit rester dans le domaine des faits et se borner à fournir de bons matériaux aux autres sciences. Son rôle est limité, mais de toute importance, car chacun sait que la solidité de n'importe quelle construction dépend de celle des matériaux utilisés.

A. F.

Traité d'économie et de législation financière[1]

Dette publique et richesse privée

On constate à notre époque une ingérence de plus en plus grande de l'Etat dans la sphère privée des citoyens de sorte que l'esprit d'entreprise des individus s'en trouve affecté. Chargé d'une quantité de tâches nouvelles qui aupa-

[1] HENRY LAUFENBURGER : *Traité d'économie et de législation financières, dette publique et richesse privée*, 3e édition, Librairie du Recueil Sirey S. T. Paris, 1948, 267 pages.

ravant étaient du ressort de l'initiative privée, l'Etat voit ses besoins financiers augmenter parallèlement. La dette publique s'est accrue dans des proportions énormes au cours du dernier conflit et les charges de l'après-guerre, en particulier celles de la reconstruction, ne permettent pas d'espérer une rapide diminution de cette dette.

Ces quelques remarques attestent l'actualité de l'ouvrage de M. Laufenburger qui, dans la présente édition, a profité du retour à la liberté de pensée et d'expression pour mettre en lumière les aspects politiques du crédit public. Une erreur répandue contre laquelle l'auteur nous met en garde est de croire que l'emprunt public est une charge des fortunes privées au même titre que l'impôt. Seul un examen approfondi de la technique du crédit public et de la genèse d'un emprunt, de son émission à son extinction met en relief les véritables répercussions économiques et sociales de la dette publique. L'emprunt dans ses différentes phases qui sont la souscription, la dépense du produit de l'émission, le service des intérêts et l'amortissement, est un grand mécanisme de redistribution de la richesse privée, souvent parachevé par une inflation.

La première partie de l'ouvrage de M. H. Laufenburger est consacrée à l'étude de la technique du crédit public. Dans une économie normale, le produit de l'impôt doit servir à couvrir les dépenses courantes, alors que le produit de l'emprunt est destiné à des buts particuliers ; cependant, malgré les objections de la théorie, l'emprunt s'impose en cas de déficit budgétaire. Dans cette première partie, l'auteur traite successivement de la forme des rentes, du régime juridique qui soulève une double question : celle de la compétence et celle des rapports entre emprunteurs et prêteurs, de la classification des emprunts en se plaçant au point de vue de l'origine des fonds, de la durée de l'emprunt et de l'emploi des fonds. L'auteur aborde ensuite la technique de l'émission proprement dite et les particularités concernant les bons du trésor.

Il étudie ensuite la vie de la dette publique et successivement le mouvement des créances sur l'Etat, l'application des conditions fixées lors de l'émission et les modifications ultérieures des conditions de conversion. Cette deuxième partie se termine par l'examen des questions relatives à l'extinction de la dette publique, soit par amortissement, soit par répudiation.

La question de l'amortissement y est longuement traitée. L'auteur examine tour à tour l'amortissement « en nature » ou consolidation, l'amortissement monétaire qui résulte de l'émission par l'Etat de papier-monnaie pour régler les dépenses publiques avec comme conséquence l'inflation qui bouleverse les rapports entre les débiteurs et les créanciers : le poids réel de la dette de l'Etat se trouve diminué puisque celle-ci est une somme fixe d'unités monétaires et que la monnaie se déprécie. Nous avons ensuite l'amortissement financier par lequel l'Etat se libère de sa dette par le remboursement en espèces, les fluctuations du pouvoir d'achat de la monnaie étant aux risques et périls du prêteur. Quelques pages sur l'expérience particulière de la Caisse française d'amortissement complètent ce chapitre.

Dans la deuxième partie de son ouvrage, M. H. Laufenburger expose le problème complexe des rapports entre la dette publique et la circulation de la monnaie. Les monnaies légale et scripturale interviennent à chaque phase de la dette publique : émission, transfert, spéculation sur titres, paiement des

intérêts, etc. Il semble donc que les besoins de monnaie s'accroissent avec la dette publique et ainsi se pose une question importante, non encore résolue : la monnaie est-elle détournée de son rôle économique pour remplir une fonction négative : la mobilisation de la dette de la collectivité ? Il est vrai que l'emprunt est employé quelquefois pour résorber les excédents de monnaie et les titres de la dette publique remplacent souvent la monnaie fiduciaire.

Les banques sont de plus en plus étroitement intéressées à la vie de la dette publique. D'une part les établissements de crédit prêtent leur « crédit » à l'Etat et d'autre part les banques transforment leurs dépôts en titres de la dette publique. Ce faisant les banques augmentent le volume de la monnaie scripturale aux dépens de la monnaie légale. Les emprunts agissent aussi profondément sur le change par le canal des emprunts extérieurs et des dettes résultant des réparations. On trouve aussi dans cette deuxième partie un paragraphe très intéressant sur la loi « Prêt et Bail » votée par les Etats-Unis pendant la dernière guerre pour aider ses alliés.

Enfin la dernière partie se rapporte au problème de la dette publique et de la répartition. Les classiques croyaient que la substance de la dette publique était fournie par le capital alors qu'en fait l'excédent des revenus annuels fournit la plus grande partie de cette substance et le capital ne vient qu'ensuite dans le financement des emprunts publics. En temps de guerre ou de crise une troisième source intervient : l'emprunt auprès de la banque d'émission ou des banques privées, avec les dangers que cela comporte.

Ici se pose le problème de la répartition. Où va l'argent emprunté par l'Etat ? Suivant la destination de l'emprunt, on aura une situation d'équilibre ou de déséquilibre. Il y a inflation si l'emprunt est destiné aux dépenses de guerre ou à la couverture d'un déficit budgétaire ; on a alors une augmentation du pouvoir d'achat sans contrepartie. On voit par là que l'amortissement et le service de la dette ne sont pas automatiquement assurés par l'emploi des fonds empruntés, mais au contraire grèvent le plus souvent le budget ou nécessitent de nouveaux emprunts.

Quelle est la nature de l'amortissement ? capital monétaire ou revenu ? En cas de remboursement sous forme de rente viagère, l'amortissement ne peut être qu'un revenu alors que dans le cas d'un emprunt remboursé sous forme de lots, il s'agit de capital. En cas de remboursement au moyen d'un nouvel emprunt, il n'y a qu'une mutation dans le groupe des créanciers. On assiste donc à une redistribution des revenus et des capitaux qui modifie sans cesse la structure des fortunes privées et amène un bouleversement lorsque le remboursement est accompagné d'une inflation. Nous trouvons encore à la fin de l'ouvrage, en annexe, quelques pages sur la composition et l'importance de la dette intérieure de la France.

L'ouvrage qui nous occupe ici n'est pas de ceux qui se résument facilement et les problèmes qui y sont traités sont des plus complexes, preuve en soit les difficultés financières dans lesquelles se débattent la plupart des Etats de l'Europe. M. Henry Laufenburger allie à ses qualités d'homme de science, aux raisonnements rigoureusement exacts, une langue précise, châtiée et claire ; il a réussi à rendre attrayantes et même passionnantes des questions qui paraissent souvent singulièrement difficiles et rébarbatives. J. L. B.

L'étalon or, son avenir après l'accord monétaire de Bretton Woods[1]

La collection de la Nouvelle Ecole de Lausanne que dirige avec autorité M. le professeur Firmin Oulès, titulaire de la chaire d'économie politique de l'Université de cette ville, vient de s'enrichir d'un nouvel ouvrage de M. Jean Perrenoud, docteur ès sciences politiques qu'il importe de louer sans réserve d'avoir mené à chef une étude de cette envergure appuyée sur une documentation aussi vaste. Malgré l'abondance de la matière, ce volume de quelque 350 pages se lit avec aisance, grâce à la grande clarté avec laquelle sont exposées des idées qui paraîtront révolutionnaires à bon nombre de lecteurs. L'auteur a pu s'assurer le concours de M. Robert Mossé, professeur à la Faculté de droit de Grenoble, membre de la délégation française et rapporteur du comité sur le fonctionnement du fonds monétaire à la Conférence de Bretton Woods ; la préface dont il honore cet ouvrage en augmente encore la valeur.

Avant de parler de l'accord de Bretton Woods, et de l'avenir de l'étalon-or après cet accord, M. Perrenoud étudie dans une première partie l'étalon-or lui-même, son fonctionnement et les conséquences du système monétaire international.

A l'examen de l'évolution monétaire qui présida à la formation de l'étalon-or succède une rapide esquisse du développement des systèmes monétaires métalliques, des monnaies sans valeur intrinsèque, de la formation de l'étalon-or comme système monétaire international et de ses différentes formes : le *gold specie standard* ou étalon de numéraire-or, le *gold bullion standard* ou étalon de lingots d'or, le *gold exchange standard.*

La définition du système monétaire international appelé étalon-or qui est caractérisé par l'utilisation de l'or et de monnaies convertibles en or en tant que monnaies internationales est fort complète. Ce système implique l'application des règles suivantes : le prix de l'or est maintenu effectivement fixe, les banques centrales achètent l'or à prix fixe ; les monnaies qui ne sont pas en or sont directement convertibles en or ou en devises-or selon un rapport constant ; les banques centrales sont tenues de conserver une certaine réserve d'or pour pouvoir satisfaire les demandes de conversion qui leur seraient faites ; les tractations et les mouvements internationaux de l'or sont entièrement libres ; la politique de crédit des banques est basée sur les fluctuations de leur encaisse.

Après avoir énoncé les avantages que les partisans de l'étalon-or attribuent à ce dernier, M. Perrenoud tend à prouver que la valeur de l'or est partiellement fiduciaire et que, par conséquent, les soldes internationaux non compensés ne peuvent l'être par des transferts d'or, que l'or n'est ni un étalon de valeur ni une commune mesure de valeur, que d'autre part si la confiance en l'or subsiste encore, elle est cependant bien amoindrie, que l'or n'est plus le nerf de la

---

[1] Jean PERRENOUD : *L'étalon or et son avenir après l'accord monétaire de Bretton Woods*, Librairie générale de droit et jurisprudence, 20, rue Soufflot, Paris V^{e} ; Maison Ferdinand Larcier, 26-28, rue des Minières, Bruxelles ; chez l'auteur, rue de l'Observatoire. Ste-Croix (Suisse). 1948. 348 pages.

guerre, et que la « maldistribution » actuelle de ce métal nuit considérablement au fonctionnement du système monétaire international. Dans les milieux favorables à l'or on éprouve également de grandes inquiétudes quant à son avenir, à la suite de nouvelles découvertes scientifiques qui font présumer que dans un temps relativement court on pourra fabriquer de l'or à un prix qui permettra de concurrencer celui de l'or naturel.

En outre, l'utilisation de l'or constitue un gaspillage économique car il faut songer aux sommes énormes nécessaires à l'exploitation des mines d'or. Cette production subit des fluctuations qui peuvent influencer le niveau général des prix, ce qui est absolument irrationnel. M. Perrenoud poursuit sa critique du système de l'étalon-or en relevant les très grands inconvénients qu'il comporte lorsqu'il prétend limiter l'émission de monnaie, notamment lors de l'emploi du système du plafond. Ce dernier est ou trop haut, et dans ce cas son influence est pour ainsi dire nulle, ou trop bas, et alors en cas de crise on ne peut pas alimenter le marché monétaire au moment précis où les banques ont généralement à faire face à de nombreux retraits de la part des épargnants en même temps qu'à une demande massive de crédit de la part des industriels qui doivent continuer de payer leurs ouvriers et leurs fournisseurs malgré la diminution de leurs ventes. Le plafond trop bas que le fonctionnement de l'étalon-or traditionnel impose parfois aux émissions, empêche l'alimentation du marché monétaire au moment où le besoin s'en fait sentir, accélère le processus de déflation et aggrave la dépression. Par cet exemple, on voit qu'en limitant l'émission de façon irrationnelle on empêche l'extension souhaitable de la production et des échanges, ou bien on favorise la hausse du niveau général des prix et la naissance de déséquilibres économiques. En s'appuyant sur plusieurs autres cas mettant en relief l'influence perturbatrice de l'or, M. Perrenoud formule sa thèse fondamentale, soit que l'étalon-or est un système périmé et néfaste, même un « mythe ridicule ». Cette thèse hardie sans doute est solidement fondée sur des analyses théoriques très logiques, sur des faits nombreux et bien présentés, sur l'opinion d'économistes réputés. Ce qui lui fait dire : pourquoi ne pas adopter sur le plan international une monnaie sans valeur intrinsèque dont la rareté ou la quantité serait réglée de façon systématique ? Cependant, qu'il nous soit permis de remarquer que l'on voit assez mal comment, dans l'état actuel du monde, un directoire international monétaire pourrait créer et contrôler méthodiquement une monnaie sans valeur intrinsèque. Pour connaître les besoins de monnaies, une des conditions nécessaires serait, de l'avis même de M. Oulès, la levée du secret d'affaires, condition fort difficile à réaliser.

M. Perrenoud examine ensuite l'accord monétaire de Bretton Woods et relève que les experts des Nations Unies ont opéré une sélection parmi les institutions monétaires du passé. A son avis, ils n'ont nullement restauré l'étalon-or mais ils ont tenté de créer un ordre monétaire international bénéficiant des expériences antérieures. Cependant, il constate que le vieux mythe de l'or subsiste malgré tout dans la pensée de certains économistes et, à son avis, il paralyse les initiatives visant à remplacer ce métal par une monnaie internationale moins dispendieuse et plus pratique. Toutefois, il constate que si l'or reste monnaie internationale, il n'est plus, après Bretton Woods, la clef

de voûte de tout l'édifice monétaire. Le métal jaune devient une monnaie manipulable, car désormais son prix et son pouvoir d'achat peuvent être modifiés par l'ensemble des Etats membres ou par ceux que le fonds monétaire autorise à dévaluer ou à revaloriser leur monnaie.

En définitive, remarque M. Perrenoud, si sur le plan international, l'accord de Bretton Woods tend à créer un ordre monétaire très différent de l'étalon-or, il n'en est pas moins vrai que, sur le plan national, il laisse la faculté à chaque Etat, membre du fonds, de rétablir sous l'une ou l'autre de ses formes, ce système monétaire néfaste.

C'est pourquoi M. Perrenoud ne considère Bretton Woods que comme une phase de l'évolution qui doit conduire à la démonétisation complète du métal jaune, « cette monnaie fétiche », et à la création, sur des bases scientifiques, d'un système monétaire international qui sera au service des hommes.

A. F.

Der Wandel des internationalen Kartellbegriffs [1]

Les cartels sont nés de la lutte sans merci que se livraient les entreprises sous le régime de la liberté économique. Ils se proposaient de tempérer l'ardeur de cette lutte et sa nocivité, en fixant les conditions de vente et les prix. Ainsi les effets de la libre concurrence se trouvaient atténués. Depuis lors, ils ont profondément évolués ; par suite des abus commis, ils ont perdu, extérieurement tout au moins, ce caractère de défense et ils ont parfois donné lieu à des critiques sévères et justifiées, du fait que ces organismes peuvent être un élément de puissance entre les mains de certains groupes économiques.

Sur le plan international, la dernière guerre leur a porté un préjudice indéniable ; mais depuis 1945, ils ont repris de leur importance et lors de la conférence du commerce international à Genève en 1947, le problème des cartels a été évoqué puisqu'il était intimément lié à l'élaboration d'un projet de charte du commerce international.

M. Frederick Haussmann, spécialiste de la question des cartels et des trusts, vient de lui consacrer une nouvelle étude, en publiant, après l'avoir développé, le texte d'une conférence prononcée à Bâle sous les auspices de la Société de statistique et d'économie politique et de la Swiss American Society for Cultural Relations. L'ouvrage se divise en deux parties. La première contient la conféfence de M. Haussmann, suivie de remarques et de compléments d'informations précieuses, ainsi que d'une bibliographie récente et très utile sur la question des cartels internationaux en général, la loi Sherman, la lutte menée aux Etats-Unis spécialement par Thurman Arnold, les nombreuses conventions internationales portant sur les matières premières, la réglementation des cartels dans la charte du commerce mondial, ainsi que des études sur l'organisation des ententes économiques dans divers pays autres que les Etats-Unis.

[1] Dr. FREDERICK HAUSSMANN : *Der Wandel des internationalen Kartellbegriffs. Amerikanische Kartelldoktrin und World Trade Charter.* A. Francke AG. Verlag, Bern, 1947. 158 pages.

L'auteur met en relief les positions respectives de l'Europe et des Etats-Unis devant le problème des cartels. Notre vieux continent a toujours été favorable à la création de tels organismes économiques, alors que les Etats-Unis en ont été en principe adversaires. L'histoire de la lutte menée par le Gouvernement américain contre les cartels est à ce point de vue significative, mais il y a lieu de relever que c'est la doctrine anglo-saxonne et les pouvoirs publics, plus que le monde des affaires qui se sont prononcés, contre les trusts et les cartels dès leur origine. Dans les procès menés contre la Standard Oil N. J. et l'American Tobacco Company, le Gouvernement a cherché par tous les moyens à vaincre les monopoles que ces grandes sociétés s'étaient assurés. Dans cet effort, Thurman Arnold a joué un rôle prépondérant aux Etats-Unis ; il a toujours mené une violente campagne contre les cartels, qu'il rendait responsables des prix parfois exorbitants et d'une réduction de la production. Haussmann réussit pleinement à captiver son lecteur en décrivant cette lutte entre le Gouvernement et les cartels.

Les propositions relatives au contrôle des cartels telles qu'elles sont formulées dans la charte de 1947 laissent entrevoir que si, en principe, chaque continent reste sur ses positions, un certain rapprochement s'est dessiné au cours des dernières années, surtout en ce qui concerne les matières premières et leur répartition. L'Amérique est même acquise à l'idée d'un certain contrôle, et l'auteur propose que l'on sévisse contre les « unreasonable cartels », c'est-à-dire les cartels qui ne respectent pas un certain fair play.

Dans sa conclusion, M. Haussmann analyse les cartels sur le plan de la politique commerciale ; il considère que le législateur américain n'a pas voulu faire de la loi un moyen légal destiné à frapper les abus monopolistiques d'entreprises privées ; en revanche, l'idée fondamentale qui s'en dégage est que cet acte doit être un instrument destiné à lutter contre toute restriction apportée au commerce. Il est le symbole de la liberté économique et de la liberté de concurrence.

Aujourd'hui les Etats-Unis s'efforcent par tous les moyens de réduire l'influence des cartels. Cet effort est de même nature que la lutte qu'ils mènent pour une structure plus libre du commerce international.

Nous avons déjà relevé l'intérêt incontestable que présente la bibliographie publiée dans cet ouvrage. Signalons aussi que dans la deuxième partie de son ouvrage, M. Haussmann reproduit la position prise par des associations économiques et des gouvernements devant le problème des cartels ; il donne également quelques récents exemples de conventions économiques internationales (cartel du thé ; accord anglo-américain du pétrole, accord concernant l'organisation européenne du charbon).

Enfin, dans les dernières pages figurent les textes de la législation américaine relative aux cartels (Sherman Act du 2. Juli 1890, Webb-Pomerene Act du 10 April 1918) ainsi que les extraits des décisions de la Conférence économiques internationale de 1927 et de la charte du commerce mondial de 1947.

Professeur d'économie politique à l'Université d'Upsala, dans le New-Jersey, M. Haussmann est un libéral qui ne cache pas son aversion pour tout ce qui s'oppose au libre jeu de la concurrence et du commerce international. Il reconnaît toutefois que certains cartels privés sont moins dangereux que ceux qui

relèvent directement de l'Etat. Ne pourrait-on pas aller plus loin encore et prétendre qu'un cartel peut être un élément d'ordre dans la vie économique, à la condition que son but soit d'organiser le secteur auquel il appartient ; quant à l'Etat, il devrait limiter son action à un contrôle éventuel, mais s'abstenir de créer lui-même de tels organismes afin qu'il ne soit pas juge et partie.

L'ouvrage de M. Hausmann est une source de renseignements techniques extrêmement intéressants puisqu'il offre au lecteur de nombreux textes originaux de la plus haute importance. Il est donc un précieux instrument de travail. A ce titre déjà, il mérite une mention spéciale et nous autorise à en recommander vivement la lecture. J. G.

Les administrations chargées de l'économie dirigée en Grande-Bretagne[1] et leur évolution depuis la guerre

Que voilà, à première vue, un titre peu engageant ! Et pourtant, en publiant cet ouvrage, l'Institut national de la statistique et des études économiques (I.N.S.E.E.) a eu le souci de combler une lacune importante de la science économique. C'est que trop souvent, en effet, des études sont entreprises sur les modalités et le déroulement des politiques économiques sans que soient précisés préalablement le cadre administratif et le support matériel dont disposent les gouvernements.

La seconde guerre mondiale a contraint la Grande-Bretagne, pays de tradition « libérale », à modifier sa structure administrative et économique ; île au ravitaillement précaire dès que ses routes maritimes se trouvent menacées, l'Angleterre a créé, lorsqu'elle se trouvait isolée face à l'Allemagne, un ensemble d'organismes administratifs, dont les pièces essentielles ont subsisté à la fin du conflit, pour deux raisons principales : la première, parce que la pénurie de matières premières et alimentaires, le déséquilibre menaçant des balances de paiement, empêchaient le retour pur et simple au « laisser faire » d'antan ; la seconde, parce que l'ascension des travaillistes au pouvoir en 1945, faisait de ces organismes une des pièces maîtresses de la politique économique du cabinet Attlee.

Il faut reconnaître, d'un autre côté, que la guerre n'a fait que précipiter une tendance à l'interventionnisme qui se dessinait et s'accentuait depuis 1920, l'économie anglaise s'étant montrée incapable de juguler efficacement le chômage technologique qui était apparu au lendemain de la première guerre mondiale.

Vouloir donner même un aperçu de l'organisation administrative anglaise à l'heure actuelle, serait une entreprise téméraire ; l'ouvrage publié par

[1] *Les administrations chargées de l'économie dirigée en Grande-Bretagne et leur évolution depuis la guerre.* (Publication de l'Institut des sciences économiques appliquées. Directeur : François Perroux. Presses universitaires de France. Paris 1948.

l'I.N.S.E.E. y consacre au total seize parties ; cependant, à y regarder de très près, on se rend compte que le Ministère de la production et le Ministère du travail et du service national, sont les pièces maîtresses du système et les leviers de direction de la politique de l'Angleterre travailliste.

A. — *Le Ministère de la production.* — Contrainte par les circonstances à une économie de forces productives, l'Angleterre s'est engagée dans la voie du planisme ; en fait, il s'agit moins d'un planisme d'Etat, tel qu'il existe en U. R. S. S., qu'un planisme à base largement professionnelle. Certaines personnalités parmi les cent vingt chefs d'entreprises les plus marquants du Royaume-Uni, les directeurs de l'*Imperial Chemical*, de la *Ford Motors*, de l'*United Steel*, de la *General Electric*, du *British Aluminium*, etc. ont engagé l'autorité de leur signature dans un manifeste en faveur d'une politique de planification.

Une telle attitude des chefs de l'industrie anglaise eût paru révolutionnaire, il y a quelques années ; aujourd'hui, elle ne présente déjà plus d'originalité. Il est entendu que la propension au planisme reste indépendante de certaines modalités adoptées par les travaillistes, comme par exemple les nationalisations.

Le Ministère de la production, et ceci est bien dans l'esprit anglais, échappe à l'influence de la politique partisane ; il n'apparaît pas sous la forme d'un système issu en droite ligne d'un doctrinarisme aveugle, mais il s'appuie largement sur la classe des industriels.

B. — *Le Ministère du travail.* — Il a pour but d'assurer le plein-emploi et d'accorder aux entreprises nationalisées et privées la main-d'œuvre indispensable, par voie de priorité, le simple bon sens voulant que les entreprises dont les productions commandent toutes les autres, bénéficient les premières des contingents de forces productives disponibles. Ce ministère travaille en liaison intime avec le Ministère de la production, dont il est en quelque sorte le prolongement.

Il en est le prolongement par un organisme de liaison, les *Joint Production Committees* (comités mixtes d'entreprises) ; ces J.P.C. marquent une transformation profonde, non seulement sur le plan économique, mais aussi sur le plan social, de toute la structure industrielle anglaise.

Ces J.P.C. ne sont pas des comités de gestion des entreprises, mais de simples *clearings* d'idées ; leur rôle est d'accroître le rendement des entreprises grâce à la participation active des ouvriers. En principe ces organismes sont paritaires, composés de cinq à dix représentants de la direction et autant de représentants des ouvriers. Sont de leur ressort :

a) *les questions de production :* révision des standards de production, répartition du travail, amélioration des procédés de fabrication, récupération de matières premières, économie de matériel, etc., etc.

b) *les questions de la main-d'œuvre :* lutte contre l'absentéisme, logements ouvriers, cantines, transferts d'ouvriers, formation professionnelle, etc.

Ces J.P.C. s'interdisent de mettre en jeu les institutions patronales et ouvrières, les conventions collectives de travail, qui sont du ressort des syndicats patronaux et ouvriers.

Telles sont en raccourci les deux principales pièces du dirigisme anglais, qui se perfectionnent sans cesse en procédant non de la doctrine d'un parti, mais de l'empirisme et de l'opportunisme. Il y aurait encore beaucoup à dire sur ces ministères qui canalisent, en quelque sorte, la politique économique, et sur ceux qui leur servent de support : la trésorerie, le Ministère du commerce extérieur, le Ministère de l'approvisionnement industriel, agricole, etc., le Ministère de l'énergie et des combustibles, le Ministère des transports, etc., etc.

L'I.N.S.E.E. a eu le mérite d'étudier, en dehors de toute préoccupation doctrinale, l'évolution de la politique économique anglaise et de considérer le cadre, dans lequel s'insère l'expérience économique, comme un *fait* analogue aux autres. L'économiste, le politicien, le fonctionnaire de haut rang, auraient intérêt à lire cet ouvrage, qui rend compte du fonctionnement et des liaisons d'une organisation économique et administrative, telle qu'elle existe en Grande-Bretagne. A. S.

Code civil et code des obligations [1]

Nous ne voulons pas manquer de signaler à nos lecteurs la récente parution de la 7e édition du *Code civil et Code des obligations*, mise au point par M. André Rossel. La précédente comprenait, outre le texte du Code civil du 10 décembre 1907 et du Code des obligations du 30 mars 1911, la loi sur la faillite et la poursuite, celle sur l'organisation judiciaire fédérale, les conventions franco-suisse de 1869 et italo-suisse de 1933, les ordonnances et arrêtés des autorités fédérales, la concordance avec les codes français et allemands, des renvois à l'*Exposé des Motifs*, aux *Messages* du Conseil fédéral et au *Bulletin sténographique* des Chambres fédérales, des textes complémentaires, des notes explicatives, etc. La nouvelle édition, rédigée dans le même esprit, a été naturellement complétée. Faute de place, l'auteur a dû se borner à ne citer que la jurisprudence fédérale, d'une documentation d'ailleurs abondante à elle seule ; par contre, il a introduit, en regard des Arrêts du T. F. les traductions françaises qui ont paru dans le *Journal des Tribunaux*, celles du moins à partir de 1932. On y trouve aussi la loi fédérale du 18 décembre 1936 revisant les titres XXVI à XXXIII du CO. La principale innovation est l'adjonction de la loi du 10 décembre 1941 sur le cautionnement, de celle du 30 septembre 1943 sur la concurrence déloyale, enfin de celle du 12 décembre 1940 sur le désendettement de domaines agricoles, avec ses deux ordonnances d'exécution du 16 novembre 1945. Pour marquer ce qui subsiste du CO de 1881, on a maintenu en caractères italiques les modifications de fond et les textes provenant de la revision de 1911, en ce qui concerne les articles 1 à 555; les numéros des articles de l'ancien code sont indiqués entre parenthèses. Cette revision a donc été entreprise avec beaucoup de soin. Ajoutons que les deux codes sont séparés et leur numérotation distincte et que chacune des parties se termine par une table analytique et un index alphabétique détaillé. — Le code de Rossel n'est

[1] VIRGILE ROSSEL : *Code civil et Code fédéral des obligations ;* 7e éd. revue et mise à jour par André Rossel. Librairie Payot, Lausanne, 1948.

pas seulement le bréviaire du juriste, il est destiné à être également une source de consultation indispensable à toute personne que ses occupations mettent en contact avec les lois. X.

Le contrôle budgétaire [1]

La crise de liquidité, le lent resserrement du cercle de la prospérité, un puissant réveil de l'esprit de concurrence longtemps en sommeil, autant de faits qui confèrent à cette publication qui vient de sortir de presse une actualité de premier plan.

MM. Robert Satet et Charles Voraz, professeurs à l'Ecole d'organisation scientifique du travail (Paris), sont les auteurs d'un ouvrage important et bien connu, *Les Graphiques*. La nouvelle et suggestive étude consacrée par les deux spécialistes français au contrôle budgétaire, à sa science et à sa technique, intéressera le chef d'entreprise, l'administrateur de société, le comptable, tous ceux qui savent qu'à l'heure actuelle le succès d'une affaire dépend, en grande partie, de la prévision méthodique de la marche de chacun des éléments qu'elle comprend.

Signalons en passant les chapitres suivants : Le plan du contrôle budgétaire — Budget des ventes — Budget de production — La rentabilité de l'entreprise — Le contrôle graphique de la rentabilité.

D'une façon très adéquate, MM. Satet et Voraz ont complété leur ouvrage par des exemples pratiques tirés de la bonneterie, de l'hôtellerie, du bâtiment, des travaux publics, de l'agriculture et de l'armée. Il comprend en outre une liste de publications récentes sur le contrôle budgétaire ainsi qu'un memento des centres d'organisation scientifique du travail en Europe.

Douze graphiques et tableaux, simples et clairs, illustrent l'ouvrage de MM. Satet et Voraz. Ils faciliteront au lecteur l'étude des principes, des moyens et méthodes permettant de prévoir l'évolution d'une affaire.

Une comparaison imagée dit avec raison que le contrôle budgétaire est, pour le chef d'entreprise et ses collaborateurs, ce qu'est le volant d'une voiture automobile aux mains de son conducteur : un indispensable organe de direction. X.

Principes de l'étude du marché appliqués aux entreprises commerciales [2] et industrielles

Cette étude, qui est la deuxième édition d'une brochure publiée en 1944 par le comité du Groupement romand pour l'étude du marché, s'est enrichie de nouvelles précisions et de constatations résultant de la confrontation de la

[1] Robert Satet et Charles Voraz : *Le Contrôle Budgétaire*. Les Editions Radar, Genève 1948, 48 pages.

[2] Groupement romand pour l'étude du marché : *Principes de l'étude du marché appliqués aux entreprises commerciales et industrielles*, 2e édition, Office Suisse d'Expansion Commerciale, Lausanne, 1948, 74 pages.

pratique et de la théorie. En rédigeant ce travail, les auteurs se sont donné pour tâche d'établir les principes de l'étude du marché, de définir sa méthode, d'étudier ses moyens et de fixer son but.

L'étude du marché est une technique d'exploration permettant de mettre en lumière la fonction primordiale de la plupart des entreprises : la vente et sa conséquence directe : la consommation. Cependant, il faut se garder d'y voir une panacée susceptible d'être appliquée telle quelle dans tous les cas. Dans la première partie de cet ouvrage, nous trouvons d'abord un bref historique de l'évolution de l'organisation commerciale du moyen âge à nos jours et de la formation des marchés ; puis un exposé des problèmes actuels de l'étude du marché où sont examinés le point de vue du consommateur, le rôle du distributeur et du fabricant. Le troisième chapitre traite de la technique de l'étude du marché.

L'étude du marché est celle des facteurs qui déterminent l'offre et de ceux qui déterminent la demande ; à la base de cette étude, il faut un travail de documentation préalable. Sur la base de cette documentation, on procédera à une analyse systématique des composants du marché et à une synthèse des éléments résultant de l'analyse, synthèse qui permettra de tirer des conclusions pratiques. La documentation nous est donnée d'une part par l'entreprise elle-même ; ce sont les données internes de l'entreprise qui comprennent les statistiques des achats, de la production et des ventes, la dernière étant celle qui nous intéresse le plus. D'autre part, nous avons les statistiques externes à l'entreprise, établies par la concurrence, les syndicats, les pouvoirs publics, etc.

Le chapitre suivant traite de la technique de l'enquête directe. Il faut d'abord déterminer le nombre et le choix des personnes qui seront interrogées ; ceci est le plan d'enquête. Les caractéristiques de la population totale doivent se retrouver proportionnellement dans l'ensemble interrogé ; cette façon de faire est employée en grand par l'institut Gallup.

Les moyens d'enquête sont l'interrogatoire direct, indirect ou combiné, le questionnaire, la campagne d'essai, l'échantillon témoin et le magasin témoin. Dans le cas de l'interrogatoire, la forme à donner aux questions et le choix de l'enquêteur sont des problèmes difficiles à résoudre.

La deuxième partie expose les buts pratiques de l'étude du marché qui sont : la recherche du client, la promotion de la vente et la conquête de débouchés. On y trouve aussi un chapitre consacré à l'étude du marché dans la pratique qui comprend l'étude du produit, l'étude du consommateur et de l'usager, l'étude de la distribution et de la concurrence.

Dans cet ouvrage de moins de quatre-vingts pages, le Groupement romand pour l'étude du marché a le mérite de présenter, d'une manière claire et accessible à chacun, une technique récente et encore mal connue. A une époque où les problèmes de distribution tendent à reprendre de plus en plus le pas sur ceux de production, cet ouvrage sera certainement bien accueilli par ceux qui ont la responsabilité de la vente d'un produit ou d'un service.

J. L. B.

Brevets d'inventions[1]

La question des brevets d'invention est d'une importance capitale dans la vie économique, surtout à notre époque, où l'industrialisation intense suscite des besoins sans cesse nouveaux. Il n'est donc pas étonnant qu'il ait fallu arriver à une réglementation de la protection des inventions. C'est la complexité de ce sujet qui a déterminé l'auteur à entreprendre cette étude.

Il y examine tout d'abord en quoi consiste l'invention et quelles sont les phases de la solution des problèmes qui se posent ; puis il définit sa nature, montre par des graphiques la valeur qu'elle peut avoir pour l'économie privée et nationale. Il fait encore la distinction entre l'invention et la découverte, celle-ci étant à la première ce que la théorie est à la pratique. Un important chapitre est consacré à la nouveauté et à sa divulgation par la publicité. Mais il ne suffit pas que l'invention soit nouvelle et réalise un progrès technique, il faut qu'elle implique une idée créatrice. Toute la fin de l'ouvrage étudie les conditions requises pour que l'invention, sous ses diverses formes, soit brevetable et utilisable industriellement.

Ce livre à la portée à la fois technique et juridique, renferme de nombreux exemples d'arrêts de tribunaux concernant les brevets. Il intéressera également les industriels, l'auteur donnant des vues sur le développement de la production et mettant particulièrement en valeur l'esprit synthétique de notre industrie suisse, qu'il fait ressortir par l'illustration de quelques produits de qualité.

Z.

Nous avons reçu les ouvrages suivants sur lesquels nous nous réservons de revenir dans un de nos prochains numéros :

EDGARD MILHAUD : *Sur la ligne de partage des temps.* Editions de la Baconnière. Neuchâtel, 1948, 319 pages.

Dr. rer. pol. EMIL KÜNG : *Die Selbstregulierung der Zahlungsbilanz.* Verlag der Fehrschen Buchhandlung. St. Gallen, 1948, 256 pages.

Prof. Dr. rer. cam. HANS BACHMANN und Dr. sc. techn. WILHELM GASSER : *Agrarpolitik und Aussenwirtschaft.* Verlag der Fehrschen Buchhandlung. St. Gallen, 1948, 152 pages.

RALPH H. BOWEN : *German Theories of the Corporative State.* Whittlesey House McGraw-Hill Book Company, Inc. London, 1947, 241 pages.

Prof. Dr. rer. cam. HANS BACHMANN : *Die Welthandels-Charta und die Schweiz.* Verlag der Fehrschen Buchhandlung. St. Gallen, 1948, 75 pages.

Dr. ALFRED JÜNGLING : *Die gemischtwirtschaftlichen Unternehmungen in der schweizerischen Elektrizitätswirtschaft.* Fehrsche Buchhandlung. St. Gallen, 1948, 300 pages.

---

[1] JEAN JENNY. — *Brevets d'inventions. L'Idée créatrice et le tour de main.* Librairie Payot, Lausanne 1948, 150 pages.